AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1288
FR0000120354-FS0701

13 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juillet 2018, la société JP Morgan Securities plc.[1] (25 Bank Street, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2018, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 24 123 728 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,27% du capital et 5,13% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 543 387 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 21 décembre 2018 et exerçables au prix 5,60 € par action VALLOUREC, et (ii) 543 187 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled convertible bond* » à dénouement physique arrivant à échéance le 4 octobre 2022 et exerçables au prix 5,01 € par action VALLOUREC.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 21 156 397 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) au titre de 83 contrats « *cash-settled equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 août 2018 et le 29 mai 2023.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 470 062 108 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.